

Evacuation par la fenêtre

En cas de difficultés pour accéder aux portes, briser les vitres afin d'évacuer le plus rapidement possible.

En cas d'incendie du véhicule

Briser les vitres et ouvrir les trappes de toit afin d'évacuer les fumées.

En cas de renversement du véhicule

Possibilité d'évacuer par les trappes de toit ou par la lunette arrière après l'avoir brisée.



En cas d'évacuation, descendez de l'autocar dans le calme en laissant vos affaires personnelles, éloignez-vous le plus possible du véhicule et rassemblez-vous dans un lieu sécurisé.



Direction des Transports

10, rue Thiès - Place des Palmistes

97300 CAYENNE

Tél. : 0597 28 93 20

transports@ctguyane.fr

Service Contrôle

Service Transports Scolaires

Service Transport Interurbain Guyanais (TIG)

Cellule Transport Spécialisé

Cellule Prévention Sécurité Qualité Médiation

Centre Administratif et d'Interventions Techniques (CAIT)

SINNAMARY, IRACOUBO, KOUROU

CAIT de Sinnamary

Tél. : 0594 34 51 18

MANA, AWALA-YALIMAPO

CAIT de Mana

Tél. : 0594 25 26 86

SAINT-LAURENT, GRAND-SANTI

CAIT de Saint-Laurent

Tél. : 0594 34 03 70

MARIPASOULA, PAPAICHTON

CAIT de Maripasoula

Tél. : 0594 37 22 34

MACOURIA

CAIT de Macouria

Tél. : 0594 20 40 38

APATOU

UFT d'Apatou

Tél. : 0594 34 99 34

SAINT-GEORGES

CAIT de Saint-Georges

Tél. : 0594 37 01 63

Sapeurs pompiers . 18

Police - Gendarmerie . 17

SAMU :15

Direction des Transports

CONDUCTEUR

dans les

T r a n s p o r t s s c o l a i r e s

T e r r e s t r e s



**En cas de panne
ou
d'accident**

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane

Carrefour de Suzini - 4179, route de Montabo

97300 CAYENNE

Tél. : 0594 300 600 - www.ctguyane.fr

EN CAS DE PANNE

LE CONDUCTEUR

- ◆ Préviens l'employeur, qui joint immédiatement l'organisateur, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) et l'établissement scolaire, le cas échéant.
- ◆ En cas d'arrêt prolongé du véhicule, emploie de façon adaptée les mesures de protection afin d'assurer parfaitement la sécurité des personnes (art 77 de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié) et notamment la mise en marche des feux de détresse et la pose du triangle de présignalisation (le conducteur devra revêtir le gilet de sécurité).
- ◆ Évalue le lieu de la panne et l'affluence du trafic pour faire le choix d'une évacuation.
- ◆ Evacue impérativement les élèves en cas de risque d'incendie (fumée...) ou de toute autre situation dans laquelle le véhicule serait en insécurité avérée (risque de glissade ou de chute, risque potentiel d'accident ou de sur-accident lié à un positionnement précaire ou dangereux, arrêt intempestif sur voie rapide, menaces diverses exogènes).
- ◆ Ordonne l'évacuation des élèves dans le calme et les rassemble dans un lieu éloigné et protégé (sacs et cartables sont laissés sur place).
- ◆ Assure le recensement des élèves et leur indique les consignes de sécurité.

EN CAS D'ACCIDENT OU PROBLEMES GRAVES

- ◆ Evacuer, s'éloigner et se mettre à l'abri : cependant, s'il s'agit de jeunes enfants, évaluer la situation. Selon les circonstances, ils pourraient être plus en sécurité en restant à l'intérieur du car qu'en sortant du véhicule ; et dans ce cas, se retrouver dans un milieu non protégé qui les expose à des risques supplémentaires.
- ◆ Evacuer impérativement les élèves en cas de risque d'incendie (fumée...) ou de toute autre situation dans laquelle le véhicule serait en insécurité avérée (risque de glissade ou de chute, risque potentiel d'accident ou de sur-accident lié à un positionnement précaire ou dangereux, arrêt intempestif sur voie rapide, menaces diverses exogènes).
- ◆ Le conducteur ordonne l'évacuation dans le calme et rassemble les élèves dans un lieu éloigné et protégé (sacs et cartables sont laissés sur place).
- ◆ Il assure le recensement des élèves et leur rappelle les consignes de sécurité.
- ◆ Le conducteur ou l'accompagnateur alerte les secours : - Sapeurs pompiers, - SAMU, - Police ou gendarmerie.
- ◆ Il prévient l'employeur, l'organisateur (CTG) et l'établissement scolaire.
- ◆ Il est précis dans le signalement de l'accident.

◆ Pour les blessures graves, ne pas toucher l'enfant. S'il est conscient, le réconforter, le maintenir éveillé, le couvrir.

◆ Le conducteur rend compte de tout ce qu'il juge utile pour améliorer la qualité et la sécurité du service à l'employeur, lequel transmet à l'organisateur.

L'EVACUATION

- ◇ Actionner la commande de feux de détresse
- ◇ Arrêter le véhicule en sécurité
- ◇ Mettre le frein de parc et couper le contact du véhicule
- ◇ Mettre son gilet de haute visibilité
- ◇ Evacuer et sécuriser les passagers sauf dans les situations où les passagers seraient en plus grande sécurité à l'intérieur du car.

DEROULEMENT

- Les passagers assis côté couloir se lèvent et s'intercalent dans le couloir en commençant par les débuts de rangées.
- Pendant que les passagers assis côté couloir évacuent dans le calme par les portes avant et arrière, les passagers assis côté fenêtre se décalent sur les places côté couloir laissées libres.
- Ces derniers évacuent à leur tour l'autocar, en suivant les autres passagers dans le couloir en partant du fond.

